

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -  
(N° 1768)

## AMENDEMENT

N ° AS19

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.